

Bruxelles, le 10 mai 2005

## **La Commission débloque 28,3 millions d'euros d'aide humanitaire en faveur des Palestiniens les plus vulnérables**

***La Commission européenne a alloué 28,3 millions d'euros sous forme d'aide humanitaire à un million de Palestiniens des territoires occupés et du Liban. Cette aide permettra d'offrir de la nourriture, de l'eau, des services sanitaires, des emplois, des soins de santé, un soutien psychosocial et une protection aux Palestiniens les plus démunis et à ceux d'entre eux qui ont le plus souffert des restrictions à la liberté de circulation. L'aide sera acheminée via ECHO, l'office d'aide humanitaire de la Commission.***

Comme le rappelle Louis Michel, commissaire chargé du développement et de l'aide humanitaire, «en dépit d'une amélioration du climat politique, la plupart des restrictions à la liberté de circulation des personnes et des marchandises demeurent. S'il est essentiel que l'aide humanitaire ne devienne pas une caractéristique structurelle de l'économie palestinienne, les bailleurs de fonds internationaux n'en doivent pas moins continuer à répondre aux besoins urgents de la population».

Les territoires occupés sont de plus en plus tributaires de l'aide, conséquence directe de niveaux de pauvreté et de chômage sans précédents. De plus en plus de Palestiniens ont des difficultés à se rendre sur leur lieu de travail, dans des hôpitaux, à l'école ou à des points d'eau, en particulier dans les zones où la barrière de Cisjordanie est en cours de construction. Le recul des niveaux de santé et d'éducation a un effet particulièrement grave sur les groupes les plus vulnérables que constituent, notamment, les femmes et les enfants.

Le dispositif d'aide comprend une aide alimentaire en faveur de 730 000 Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza. Pour plus de 180 000 personnes, l'accès à l'eau salubre et à des équipements d'assainissement sera facilité. Quelque 120 000 habitants de la Cisjordanie se verront offrir des emplois temporaires et bénéficieront d'une aide apportée aux petites entreprises. Des dispensaires itinérants seront déployés dans les villages les plus reculés. Des équipes d'urgence psychosociale aideront les enfants victimes de la violence inhérente au conflit dans les zones les plus durement frappées, tandis que des activités récréatives seront proposées à 43 000 enfants, tant dans les écoles que dans les jardins d'enfants. La coordination de l'aide internationale et des actions spécifiques visant à protéger les civils, conformément aux principes du droit humanitaire international, fera également l'objet d'un soutien.

Au Liban, l'aide aux réfugiés palestiniens comprendra notamment des programmes nutritionnels en faveur des moins de trois ans, des d'activités génératrices de revenus, ainsi que des programmes sociaux et des soins de santé pour les personnes âgées et les handicapés. Une assistance juridique sera apportée aux 3 000 Palestiniens dont le statut de réfugiés n'est pas reconnu et qui sont donc exclus de la plupart des réseaux d'aide.

La Commission européenne est l'un des principaux fournisseurs d'aide humanitaire aux Palestiniens, sa contribution depuis le déclenchement de la deuxième Intifada, en l'an 2000, s'élevant à quelque 183 millions d'euros.

**Pour des informations complémentaires, veuillez consulter:**

[http://europa.eu.int/comm/echo/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/echo/index_fr.htm)